

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/7
	Révision n°: 3
ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 13/05/2016
	107740

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Absorbant et destructeur d'odeurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Chronic 3, H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS07

Mention d'avertissement

: ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Peppermint terpènes.

(R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène)

Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases supplémentaires

Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 3
ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 13/05/2016
	107740

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Mélange de substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 REACH : 01-2119457610-43	ETHANOL	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	1-5
CAS : 84082-70-2 CE : 282-015-4	PEPPERMINT TERPENES	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	1-5
CAS : 5989-27-5 EC : 227-813-5 REACH : 01-219529223-47	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE (D-LIMONENE)	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	≤ 1

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute, de malaise ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 3
ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 13/05/2016
	107740

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au § 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 7 : manipulation et stockage.

Voir § 8 : contrôle de l'exposition/ protection individuelle.

Voir § 13 : élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Prévention des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stocker dans un endroit frais.

Ne pas stocker avec les aliments.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 3
ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 13/05/2016
	107740

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m ³)	1900
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m ³)	9500
France	VLE (ppm)	5000
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1907
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection oculaire

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection des mains

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. Caoutchouc nitrile. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Gel/Solide
Couleur	: Bleu clair
Odeur	: Menthe givrée
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non déterminée
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Non déterminée.
Hydrosolubilité	: Complètement soluble à chaud.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV	: 4.50 %
-----	----------

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 3
ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 13/05/2016
	107740

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(r)-p-mentha-1,8-diene (d-limonene) (CAS : 5989-27-5)	
DL50 oral rat	4400 mg/kg

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

Effets écotoxiques

Nocif pour les poissons.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 3
ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 13/05/2016
	107740

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

Autres indications écologiques

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages souillés

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation du Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Contient :

< 5 % agents de surface non ionique.

5-15 % : savon

Parfum

15.1.3. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 3
ASPIR'ODEUR MENTHE GIVREE	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 13/05/2016
	107740

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §

Fin du document